

Mme Papon-Fournier Laurence

Mme Brigitte Macron
Palais de l'Elysée
55, Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Vayres, le 12 juillet 2023

Objet : Prise en charge des victimes et familles de victimes.

Référence : Mon courrier du 9 Novembre 2022.

PJ « A la mémoire de mon fils Anthony ».

Madame,

Le 9 Novembre 2022, je vous ai adressé un courrier pour vous expliquer le parcours de familles de victimes d'un accident de la circulation mortel qualifié d'homicide involontaire. Je joins à ce courrier mon témoignage, « A la mémoire de mon fils », afin de vous interpeller sur l'abandon des familles par l'État Français et sur l'absence de prise en charge des victimes et familles de victimes tout au long de ce douloureux parcours.

Depuis ce drame, j'ai rejoint le collectif « justice pour les victimes de la route » qui lutte pour l'instauration d'une vraie politique de sécurité routière.

Le 3 juin 2023, ce collectif de familles de victimes a organisé, à Paris, une marche « pour une autre justice ». Le rendez-vous était prévu à 13 heures, place du Président Édouard Herriot, proche de l'Assemblée Nationale et nous devions nous rendre ensuite place Vendôme, devant le Ministère de la Justice. Une autorisation a été demandée dès le mois de mars et aucune objection n'a été adressée au collectif.

Le 2 juin à 17 heures, les organisateurs de la marche ont été informés d'un changement de parcours et enfin dans la matinée du 3 juin, une décision d'interdiction partielle de la manifestation a été prise par le Préfet de Police de Paris.

Lorsque nous nous sommes rassemblés Place Edouard Herriot, des policiers nous ont demandé de nous rendre, par petits groupes non identifiables, place de la Bourse, à 35 minutes de marche. Ce déplacement s'est fait sous étroite surveillance des forces de police. Ceci a été vécu comme une humiliation supplémentaire pour des parents endeuillés et munis simplement de leurs larmes et d'une photo de leur enfant.

Place de la Bourse, nous avons pu expliquer l'abandon total de l'État Français face à ces drames et dire combien il est difficile pour nous de croire en la justice française au regard des sanctions insignifiantes prononcées et rarement exécutées à l'encontre de ces délinquants multirécidivistes.

Nous avons alors été autorisés à nous rendre place Vendôme et une humiliation supplémentaire nous a été infligée par **l'État Français**. Nous avons été encadrés par la police et obligés d'emprunter uniquement des petites rues, rendant ainsi notre marche inaudible et invisible.

Nous avons eu le sentiment d'être traités comme des délinquants et non comme des **Citoyens Français respectables**.

Arrivés à l'entrée de la place Vendôme où se trouve le Ministère de la justice, nous avons appris que nous n'avions pas l'autorisation de nous rendre devant le Ministère. Il était manifestement plus honorable d'exposer de belles voitures de collection sur cette place plutôt que de laisser ces parents déposer la photo de leur enfant et une rose en leur mémoire. Le seul soutien que l'**État Français** nous a accordé a été de nous envoyer les effectifs de la Brav-M qui ont fait preuve d'une autorité inadaptée face à des parents, je le répète, simplement armés de larmes, de roses et de photos. Ces policiers avaient reçu pour seule consigne de leur hiérarchie de disperser une manifestation sans autre précision.

Le traitement accordé à ces familles prouve, s'il en était besoin, que l'État Français n'a que du mépris face à ces citoyens qui souhaitent interpeller pacifiquement les députés et le Ministre de la justice sur l'importance de la requalification de ces faits en homicide routier.

Devant ce traitement inadapté, l'**État Français** pousse ces familles à s'exclure de la vie citoyenne.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Mme Papon-Fournier Laurence